

La fin d'année approche et force est de constater que les conditions de travail pour les non titulaires de l'Éducation nationale connaissent à nouveau une dégradation.

L'ensemble des réformes et des annonces auront un impact sur les non titulaires qui resteront parmi les premier·ères touché·es.

Réforme des retraites, assurance chômage, réforme de la voie pro, Pacte, nous faisons le point dans cette publication !

Dans les faits, le pourcentage de non titulaires dans l'Éducation nationale ne cesse d'augmenter : ils-elles représentaient déjà plus de 20 % des personnels, selon le rapport de la Cour des comptes de mars 2018. **Le nombre d'enseignant·es non titulaires dans le secteur public augmente de 12% par an.** La précarisation des personnels de l'Éducation nationale s'intensifie dans tous les champs : premier et second degré, enseignement supérieur, formation continue... et touche tous les métiers : enseignant·es, administratif·ves, AESH, AEd. La loi de transformation de la Fonction publique a individualisé la carrière de chacun·e, augmenté la contractualisation et donné plus de poids au management local. En limitant les recrutements de personnels statutaires, en réduisant les moyens de remplacement, en explosant les quotas d'heures supplémentaires, en ayant recours aux contractuel·les, l'EN fait ainsi le choix très clair de la précarité comme levier de gestion des ressources humaines.

Sur le terrain, cette politique fait des dégâts : cet accroissement de la précarité qui fragilise particulièrement les femmes ne peut pas être une solution ; temps de travail incomplet, bas niveau de salaire, évolution de carrière quasi nulle, postes partagés, éloignement géographique, contrats qui s'enchainent...

La CGT Éduc'Action, syndicat intercatégoriel a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale. La CGT continue de revendiquer la titularisation de tous et toutes, sans condition de concours ni de nationalité avec une vraie formation institutionnelle offerte, une augmentation immédiate de 400€ et un SMIC à 2000€ brut, des grilles de salaire alignées sur celles des titulaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le renforcement des droits sociaux des non titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications et une formation de qualité et adaptée aux besoins de tous et toutes.